Programmes santé et sécurité

Premiers soins : Renseignements sur les défibrillateurs externes automatisés (DEA)

Sur cette page

Qu'est-ce qu'un défibrillateur externe automatisé?

Comment fonctionne un DEA?

Existe-t-il une législation exigeant la présence de DEA sur le lieu de travail?

Que doivent faire les responsables d'un milieu de travail où des DEA sont installés?

Quelles sont les exigences relatives à l'entretien des DEA?

Qu'est-ce qu'un défibrillateur externe automatisé?

Un défibrillateur externe automatisé (DEA) est un instrument médical utilisé lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque, un état dans lequel le cœur s'arrête soudainement de battre.

Veuillez consulter les Réponses SST « Premiers soins – Généralités » pour plus de renseignements sur les exigences en matière de premiers soins.

Comment fonctionne un DEA?

Un arrêt cardiaque soudain se produit lorsque le cœur présente des rythmes cardiaques anormaux ou irréguliers, entraînant une perte d'oxygène et de flux sanguin vers le cerveau et d'autres organes vitaux. Les DEA sont programmés pour détecter automatiquement ces rythmes anormaux et administrer une décharge électrique contrôlée, appelée défibrillation, afin de rétablir le rythme normal du cœur.

Selon la Fondation des maladies du cœur du Canada, l'utilisation immédiate d'un DEA et la réanimation cardiorespiratoire (RCR) peuvent augmenter les chances de survie de 75 % ou plus.

Il existe différents types de DEA et de fabricants. Quel que soit le fabricant ou le modèle, ils fonctionnent de la même manière une fois l'appareil sous tension.

Le DEA se compose de coussinets adhésifs munis d'électrodes (capteurs) qui sont appliqués sur la poitrine de la personne victime d'un arrêt cardiaque. Les électrodes analysent le rythme cardiaque de la personne et envoient ces renseignements au processeur du DEA pour qu'il détermine si une décharge électrique est nécessaire. S'il détecte des rythmes cardiaques anormaux, l'appareil envoie une décharge automatique contrôlée au cœur par l'intermédiaire des électrodes.

Existe-t-il une législation exigeant la présence de DEA sur le lieu de travail?

Au Canada, il n'existe actuellement aucune loi sur la santé et la sécurité au travail (SST) qui oblige particulièrement les employeurs à se munir de DEA sur le lieu de travail.

Bien que cela ne soit pas obligatoire, des provinces et territoires peuvent avoir des lignes directrices. Par exemple, la législation de l'Alberta sur la santé et la sécurité au travail exige qu'un employeur fasse ce qui est raisonnablement possible pour assurer la santé et la sécurité des employés sur le lieu de travail et encourage l'utilisation de DEA pour les urgences sur le lieu de travail. Il est recommandé à un employeur qui envisage l'utilisation de DEA sur le lieu de travail de procéder à une évaluation des risques afin de déterminer les endroits appropriés pour l'installation, la population à risque ainsi que les plans d'intervention d'urgence existants.

Un employeur peut décider d'intégrer l'utilisation d'un DEA aux mesures de premiers soins prodigués aux travailleurs. Si un employeur décide d'offrir des mesures de premiers soins supplémentaires, il est recommandé qu'il consulte d'abord un conseiller juridique pour se renseigner sur les questions de responsabilité et qu'il vérifie auprès des autorités locales responsables de la santé et de la sécurité. Il est également recommandé de consulter votre agence locale de santé publique ou un organisme de formation aux premiers secours pour obtenir des renseignements et de l'aide pour élaborer votre programme relatif aux DEA.

De nombreux territoires et provinces au Canada s'efforcent d'accroître l'accès aux DEA dans les lieux publics. Si votre lieu de travail est également considéré comme un espace public (par exemple, un centre communautaire, un aréna, un terrain de golf, une école, un aéroport, etc.), ces exigences peuvent s'appliquer.

À l'heure actuelle, la Colombie-Britannique et le Manitoba ont adopté une législation qui oblige les employeurs propriétaires de lieux publics désignés à installer des DEA. Le propriétaire du lieu public désigné doit s'assurer que les DEA sont installés et enregistrés auprès des services d'urgence 911 provinciaux et que les détails de leur emplacement sont fournis. Les DEA doivent être exposés dans des endroits bien visibles et dégagés afin d'avertir le public de l'emplacement et de la possibilité d'utilisation du DEA. La province de l'Ontario a une loi similaire qui a reçu la sanction royale, mais qui n'est pas encore entrée en vigueur.

Bien que nous nous efforcions de tenir ces renseignements à jour et que la législation soit modifiée de temps à autre, il convient de consulter la législation relative aux DEA de votre région pour obtenir les renseignements les plus récents.

Que doivent faire les responsables d'un milieu de travail où des DEA sont installés?

Si un employeur choisit volontairement d'installer des DEA, il sera tenu d'utiliser, d'inspecter et d'entretenir l'appareil conformément aux instructions du fabricant.

Dans le cadre de son plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence, l'employeur doit mettre en place un programme de formation par un organisme de formation agréé afin de s'assurer que les employés sont formés à l'utilisation correcte du DEA. Si vous avez des employés formés aux premiers secours et à la réanimation cardiorespiratoire (RCR), ils seront les personnes les mieux en mesure de faire fonctionner le DEA.

Lorsqu'une personne s'effondre soudainement, ne réagit pas et ne respire pas, il est probable qu'elle soit victime d'un arrêt cardiaque. Dans ce cas, vous devez :

1. Appeler immédiatement le 911 ou les services d'urgence locaux et demander à une personne présente de saisir le DEA le plus proche.
2. Commencer à pratiquer la RCR pour faire circuler le sang.
3. Utiliser le DEA dès qu'il est disponible pour faire redémarrer le cœur.

La RCR est essentielle, car elle permet de maintenir la circulation du sang vers les organes vitaux, mais elle ne fait pas redémarrer le cœur. Seul le DEA peut faire redémarrer le cœur.

Quelles sont les exigences relatives à l'entretien des DEA?

Les DEA doivent être entreposés et entretenus de manière appropriée afin qu'ils soient facilement accessibles et fonctionnels en cas d'urgence. Les employeurs et les travailleurs doivent suivre les instructions du fabricant pour l'utilisation, l'entretien et les contrôles d'entretien.

Un entretien correct nécessite une combinaison d'inspections et de tests périodiques, qui comprennent ce qui suit :

- Inspection de l'état de fonctionnement et de l'état physique du DEA.
- Vérification des électrodes et des accessoires du DEA
- Vérification de la charge des batteries
- Nettoyage du DEA

Consultez le manuel du fabricant pour savoir à quelle fréquence la batterie doit être remplacée. Cette exigence s’applique également aux batteries rechargeables qui perdent de l’énergie même lorsque l’appareil n’est pas utilisé. Communiquez avec le fabricant si l’appareil vous avertit qu’un entretien est nécessaire ou si l’appareil présente des défauts ou des écarts de rendement.

La plupart des fabricants fournissent une liste de contrôle de l’entretien et un calendrier des tests. Il est fortement recommandé de créer une liste de contrôle et un calendrier si le manuel de votre DEA n’en comporte pas. Il est également recommandé de conserver un registre des contrôles d’entretien, des réparations ou des remplacements.

Date de la première publication de la fiche d’information : 2022-12-20

Date de la dernière modification de la fiche d’information : 2024-12-17

Avertissement

Bien que le CCHST s’efforce d’assurer l’exactitude, la mise à jour et l’exhaustivité de l’information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d’une perte ou d’une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l’utilisation de cette information.